

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 mai 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2019

ETUDES ET PROJETS NEUFS – MEDIATHEQUE PIERRE MOINOT - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA CAN

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Christine HYPEAU à Alain BAUDIN, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Rabah LAICHOIR à Marcel MOINARD, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Michel PANIER, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C51-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019

contraintes de chantier (enchaînement de phases, interlocuteurs identiques, formalité administrative Permis de construire...), une partie des travaux du programme de la Ville de Niort sera également réalisé en complément dans le cadre de cette convention de maîtrise d'ouvrage temporaire par la CAN (maitre d'ouvrage principal).

Sont concernés principalement la requalification de :

- la façade vitrée de la brasserie (extérieure et intérieure) ;
- la façade intérieure de la rue/placette intérieure côté CAC : billetterie, couloirs et accès aux salles, paliers, mezzanines et dégagements du R+1 ;
- les deux escaliers de la rue/placette dont les garde-corps.
- affichages numérique en façade d'entrée de la billetterie ;

Le montant de ces travaux est estimé à : 260 000 € HT

Il convient d'y ajouter les autres dépenses nécessaires :

- prestations intellectuelles : maîtrise d'œuvre (inclus l'OPC), contrôleur technique et coordonnateur sécurité et protection de la santé : 38 000 € HT
- révisions des différents marchés (prestations intellectuelles et travaux), provision pour aléas & imprévus : 32 000 € HT

La part financière associée à ces travaux complémentaires (100% Ville de Niort) est donc de 330 000,00 € HT soit 396 000,00 € TTC.

La prise en charge intégrale est supportée par la Ville de Niort selon les modalités de paiement fixées dans le présent avenant.

Le présent avenant a donc pour objet de fixer les conditions dans lesquelles s'effectuera le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort à la CAN (initial et complémentaire) ainsi que les droits et obligations de l'une et l'autre des parties.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire à souscrire avec la Ville de Niort,
- Autoriser le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer l'avenant à la convention ci-annexée et tout document y afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C51-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019